



**Monsieur Fernand Etgen**  
Président de la  
Chambre des Député.e.s  
Luxembourg

Luxembourg, le 10 novembre 2022

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Madame la **Ministre des Finances** concernant **les produits financiers durables offerts par les banques de la Place**.


Dans une enquête publiée le 9 novembre 2022 par Greenpeace Luxembourg, il ressort que les banques établies sur la place financière au Luxembourg ont encore du travail à faire en ce qui concerne leur offre de produits financiers durables ainsi que le conseil aux clients en la matière.

Seulement dans un tiers des cas de l'enquête, les conseillers des banques ont activement demandé aux clients leurs préférences en matière d'investissement durable, alors que cela est requis par la législation. De même, dans plusieurs cas, les clients ayant expressément indiqué qu'ils voulaient investir dans des produits durables ont tout de même été orientés vers des produits conventionnels. De plus, l'analyse des produits financiers proposés par les banques relève qu'aucun des produits désignés comme étant respectueux du climat n'est aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris. Finalement, les auteurs de l'enquête notent aussi un manque de transparence et de traçabilité concernant la durabilité supposée des différents produits.

Dans ce contexte, je veux poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

- 1. Quelles conclusions Madame la Ministre tire-t-elle des résultats de l'enquête susmentionnée ?**
- 2. Quel état des lieux Madame la Ministre établit-elle de la conformité aux objectifs climatiques des produits financiers désignés comme étant durables offerts par les banques établies sur la Place luxembourgeoise ? Considérant les résultats de l'enquête susmentionnée, par quelles initiatives concrètes Madame la Ministre envisage-t-elle soutenir les banques pour rendre cette offre respectueuse envers les objectifs climatiques ?**
- 3. Comment Madame la Ministre envisage-t-elle faire en sorte que les banques améliorent leur conseil au client en termes d'investissement durable ? Quelles initiatives concrètes sont prévues afin de mieux sensibiliser les acteurs du secteur bancaire aux investissements durables ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



**François BENOY**  
Député



**Réponse de la Ministre des Finances à la question parlementaire N° 7155 du 10 novembre 2022 de Monsieur le Député François Benoy.**

L'honorable Député Benoy s'enquiert sur l'offre de produits financiers durables par les banques de la place financière luxembourgeoise dans le contexte d'une enquête menée par *Greenpeace Luxembourg*.

Bien que l'Union européenne soit à l'avant-garde dans le domaine de la réglementation de la finance durable, il est clair qu'une sensibilisation continue à l'investissement durable à tous les niveaux reste de mise, tant du côté des investisseurs que des institutions financières, et notamment des conseillers à la clientèle.

Ceci est d'ailleurs confirmé par un récent sondage grand public sur la finance durable mené par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL) et la *Luxembourg Sustainable Finance Initiative* (LSFI).

Il ressort de ce sondage que près de la moitié des répondants avouent ne pas savoir ou savoir mal ce qu'est la finance durable. Plus de 40% ne font pas la différence entre la finance verte et la finance durable. Les autres dimensions des investissements ESG, à savoir l'impact social et l'impact en matière de gouvernance des entreprises, restent peu connues.

De même, le sondage souligne le rôle primordial que jouent les conseillers bancaiers dans la distribution de produits durables. En tant qu'interlocuteur privilégié, ils aident les clients à mieux comprendre les produits financiers durables.

Il y a lieu de se féliciter dans ce contexte que le cadre réglementaire de la *Markets in Financial Instruments Directive II* (MiFID II) introduit de nouvelles exigences en matière de finance durable. Depuis son entrée en vigueur en août 2022, les conseillers bancaiers doivent en effet aborder de manière systématique la question de l'ESG avec leurs clients et adapter leur portefeuille de produits en fonction de leurs préférences. Par conséquent, on peut s'attendre à ce que ce nouveau cadre contribue à une sensibilisation accrue du public au sujet des produits financiers durables.

De manière plus générale, il y a lieu de rappeler que la sensibilisation et la formation figurent parmi les axes prioritaires du gouvernement dans ses efforts de promouvoir la finance durable.

Ainsi, en 2020, le ministère des Finances, le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Luxembourg for Finance et le Conseil supérieur pour un développement durable ont mis en place la LSFI. La sensibilisation du secteur financier et du grand public sur la finance durable est notamment l'un des 3 piliers du plan d'action de la LSFI.



Par ailleurs, sur base d'un partenariat avec le ministère des Finances et du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, l'Université du Luxembourg offre dorénavant un certificat professionnel sur la finance durable ainsi qu'un master dédié.

Rappelons, à cet égard, également plusieurs initiatives qui ont d'ores et déjà été mises en œuvre :

- La *House of Training* en partenariat avec l'ABBL a mis en place une offre de formations pour les professionnels en matière de finance durable.
- La Bourse verte du Luxembourg a lancé la *LGX Academy*. Cette plateforme propose des cours sur mesure aux étudiants et aux professionnels de la finance qui souhaitent développer leurs connaissances en matière de finance durable.
- Un groupe de coordination, composé d'experts émanant de différents départements et dédié à la finance durable, a été formé au sein de la CSSF pour coordonner sa présence dans des groupes de travail nationaux, européens et internationaux. Ce groupe permettra d'améliorer la communication, l'échange et la collaboration en matière de finance durable et la préparation des entités surveillées nationales aux nouvelles réglementations européennes.

Luxembourg, le 12 décembre 2022

La Ministre des Finances

(s.) Yuriko Backes